

# Ordonnance du DDPS sur l'organisation de l'armée (OOA-DDPS)

**Modification du 4 décembre 2009**

---

*Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)*

*arrête:*

I

Les appendices 1 et 2 de l'ordonnance du DDPS du 28 novembre 2003 sur l'organisation de l'armée<sup>1</sup> sont modifiés conformément au texte ci-joint<sup>2</sup>.

II

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

4 décembre 2009

Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports:

Ueli Maurer

<sup>1</sup> RS 513.111

<sup>2</sup> Non publiés au RO selon l'art. 6 de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS 170.512).

